



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-3-1-4

Séance du vendredi 21 juin 2019

COMPTE DE GESTION 2018

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017 relative au vote du budget primitif 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative au vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-5-1-2 du 7 décembre 2018 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif au compte de gestion 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Annexe A

- Arrête les comptes de gestion 2018 du payeur départemental retraçant les écritures du budget principal et des budgets annexes (Cité de l'Enfance et Régie départementale de Production d'Energie Electrique).
- Constate que le compte administratif 2018 du Département et ceux des budgets annexes (Cité de l'Enfance et Régie départementale de Production d'Energie Electrique) sont en parfaite conformité avec les comptes de gestion afférents à l'exercice 2018.